



CONCOURS de MASQUES - RÈGLEMENT

- 1 Le concours est ouvert **aux élèves des collèges et IME du département de la Manche.**
- 2 THÈME : Carnaval.
- 3 NOMBRE D'ŒUVRES COLLECTÉES : Chaque classe pourra présenter un nombre de masques fixé par les organisateurs au mois de décembre 2025 en fonction du nombre de classes inscrites.
- 4 MASQUES SÉLECTIONNÉS : Les masques pourront être soit des œuvres individuelles,
des œuvres de groupes,
des œuvres de classes.

Charge aux classes de sélectionner les masques qui nous seront adressés.

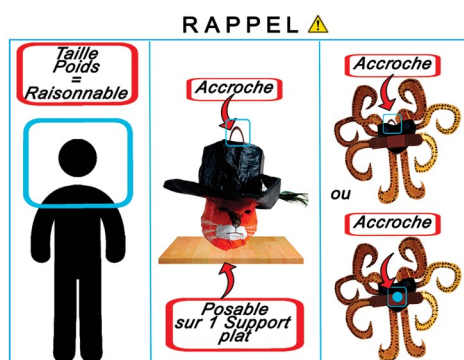
- 5 CONTRAINTES : **matériaux libres, masques pouvant être portés, rendant méconnaissable le porteur, masques préfabriqués non autorisés.** Les masques ne répondant pas à ces critères seront exposés, mais non primables.

Un crochet devra être fixé au masque afin de permettre son accrochage pour l'exposition.

Une fiche à remplir correspondant aux numéros, que le C.O.C.G. vous attribuera, sera à déposer avec les masques. Les numéros doivent être inscrits à l'intérieur de chaque masque.

Rappel : Les masques peuvent être abîmés lors de l'Exposition à l'École de Musique Intercommunale *Granville Terre et Mer*.

Le Comité d'Organisation du Carnaval, organisateur de l'événement, sera seul habilité à vérifier la conformité à ces critères.



- 6 ÉCHÉANCE : La **date limite de dépôt des masques** auprès du Comité d'Organisation du Carnaval de Granville est fixée au **mercredi 21 janvier 2026**, date de clôture du concours.
- 7 JURY : Le jury est composé des représentants du Conseil Départemental de la Manche, de la Communauté de communes « *Granville Terre et Mer* » et des Industriels Forains.
- 8 RÉSULTATS : Ils seront proclamés à la **Maison du Carnaval le lundi 16 février 2026.**

- 9 PRIX : Des lots seront attribués aux masques qui seront classés dans les dix premiers. Ces lots seront proposés par la Communauté de communes « *Granville Terre et Mer* », les Industriels Forains et nos partenaires. Un trophée, remis en jeu chaque année, reste pour un an dans l'établissement vainqueur.
- 10 EXPOSITION : Tous les masques collectés seront **exposés du 22 janvier au 13 février 2026**, et, **du 02 mars au 11 mars 2026 à l'École de Musique Intercommunale *Granville Terre et Mer*.**

A VOS PINCEAUX ET BON COURAGE !

NB : à l'adresse des professeurs d'arts plastiques des classes engagées ou aux candidatures individuelles : les masques doivent être déposés, puis récupérés après l'exposition, par vos propres soins à Granville.

